

**TABLEAU DE BORD DE LUTTE  
CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES**

Vu le Code de la Santé Publique et ses articles L.6144-1 et L 6161-2,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 fixant les conditions dans lesquelles l'Etablissement de santé met à la disposition du public les résultats, publiés chaque année, des indicateurs de qualité et de sécurité des soins.

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Evolution	Remarques
Score ICALIN	76%				↘	Non obligatoire en 2017
Classe	A					
Score ICSHA	45,6%	78,6%	56,52%	63,34%	↗	Modification des modalités de calcul pour 2017
Classe	C	C	C	C		
Score ICATB						Non obligatoire pour CHS
Classe						

Légende: ICALIN : Indicateur composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales (sur 100)  
Cet indicateur objective l'organisation de la lutte contre les infections associées aux soins dans l'établissement, les moyens mobilisés et les actions réalisées.

ICSHA : Indicateur mesurant l'action de l'établissement dans la promotion de l'hygiène des mains par (sur 100)  
l'usage des produits hydro-alcooliques (PHA), mesure clef de prévention de nombreuses infections associées aux soins.

ICATB : Indicateur composite du bon usage des antibiotiques. Cet indicateur mesure l'organisation mise (sur 100)  
en place pour promouvoir le bon usage des antibiotiques, les moyens mobilisés et les actions réalisées. Elle reflète le niveau d'engagement de l'établissement pour une efficacité optimale des traitements antibiotiques.